

Elagage d'arbres danger !

La mairie a pris des arrêtés



Elagage d'arbres danger !

Le Maire de Fleurance a pris ce vendredi 9 février 2024 un arrêté portant réglementation de la circulation.

Durant la période des travaux d'élagage des arbres Boulevard de Metz et Boulevard Paul Valéry du 12 au 23 février 2024. La circulation sera réglementée comme suit :

- **Boulevard de Metz** : stationnement interdit sur le parking du Perron ; stationnement interdit du n° 27 au n° 23bis ; stationnement interdit sur les places de parking longeant le parking du Perron (face à la Salle Éloi Castaing) ;
- **Boulevard Paul Valéry** (portion comprise depuis le magasin Casino jusqu'à l'intersection avec la rue Barlié.

La circulation alternée par la mise en place de feux tricolores de 7 à 18 H ; vitesse limitée à 30 km/H.

Les prescriptions sus énoncées feront l'objet d'une pré signalisation et d'une signalisation conforme à la réglementation en vigueur que devront mettre en place les services techniques de la ville.

Toute infraction aux présentes dispositions sera constatée et poursuivie conformément aux textes en vigueur.